

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE PARRAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE. Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

tenons compte des changements divers que le temps, les révolutions ont fait subir aux mœurs de la France et de la Russie, nous en arrivons à trouver que le mot d'Alphonse Karr est toujours vrai : « Plus ça change, plus c'est toujours la même chose ».

AVIS AUX EMPRUNTEURS Prêts Hypothécaires, Prêts sur Titres Prêts sur Mobiliers et Marchandises Conditions avantageuses

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

Guerre à l'Anémie! FER GAFFARD LE ROI DES FERRUGINEUX

L'Imprimeur-Gérant : E. HUBY.

ANNONCES & AVIS DIVERS A VENDRE TERRITOIRE DE RUEIL, A FOUILLEUSE à proximité de la route de l'Empereur

CONTENTIEUX à la Bourse de Commerce à Paris S'adresser : Au Directeur du Bureau Central

Installation complète d'Appartements MODERNE AMEUBLEMENT ANCIEN L. PICHOT TAPISSIER-DECORATEUR

PIANOS & INSTRUMENTS DE MUSIQUE G. FROMONT Accordeur de Pianos 56, Rue du Chemin-de-Fer, 56 NANTERRE

COURS DE SOLFÈGE & PIANO dirigé par MADAME POMMIER 4, Cité Gabrielle — RUEIL LEÇONS PARTICULIÈRES

MAISON A LOUER 21, Rue de l'Église, 21 S'adresser chez M. PÉRARDEL 29, BOULEVARD DU COUCHANT, 29 NANTERRE

AVIS AUX CONSOMMATEURS S'adresser au Bureau Central, à la Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.

INSTITUTION F. RIOU Etablissement libre d'Éducation POUR JEUNES GENS 19, BOULEVARD DES ORMES, RUEIL (S.-&-O.)

BANQUE à la Bourse de Commerce de Paris Rue du Louvre S'adresser au Directeur du Bureau central

HUILE DE NICE Gros et Détail, par Pièces Fine 150 fr. les 100 kilos Surfine 160 Extra 170 Superfine 185

A L'ÉCONOMIE MÉNAGÈRE M. H. DUJAT, Quincailleur, 39, RUE SAINT-GERMAIN, A NANTERRE, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'elle trouvera un grand assortiment d'Articles de Ménage, d'Éclairage et de Chauffage à des prix défiant toute concurrence.

BRASSERIE DE CIDRE & Distillation A. VÉDIE 2, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 2 RUEIL (S.-et-O.)

AVIS A TOUS ASSURANCES VIE, INCENDIE, ACCIDENTS Conditions avantageuses et remises pour le contractant

SPECIALITÉ D'OUTILLAGE POUR MAÇONS USINE A GAZ DE RUEIL PRIX DU COKE

A. BOITEL Elagueur d'arbres 29, boulevard St-Cloud, 29 RUEIL (S.-et-O.)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX Écrire au Bureau central Bourse de Commerce de Paris rue du Louvre

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25 Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50

Courrier de Nanterre AU VIEUX REMPART DE LA LAULOISERIE Inénarrable fumiste Alphonse Allais

Dont les élocubrations assez souvent, ne sont compréhensibles que pour celui ayant subi un entraînement spécial dans les tavernes de Montmartre ou d'ailleurs.

Il rappelle en outre, qu'il est toujours à la disposition du public pour tous renseignements concernant l'administration communale.

Les protestataires écumés voudraient entraîner la municipalité à une polémique sur le projet de prolongement du boulevard du Nord.

Conclusion: Cet inconvénient signalé n'existerait plus si un emplacement suffisant était réservé aux cultivateurs producteurs.

Le Maire, A. HENNAPE.

En attendant cette solution, les producteurs cultivateurs demandent la suppression pure et simple aux commissionnaires de faire étalage devant leur magasin pendant l'heure de la vente des produits des cultivateurs, c'est-à-dire jusqu'à 8 heures du matin.

Et à ce même propos la pauvre notabilité, oubliée par notre fougueux humoriste, fera profiter celui-ci d'un avantage inhérent à notre vieux village!

D'après certains bruits, il paraîtrait que l'affiche jaune portant 13 signatures d'écumés n'aurait pas été signée par tous; la Gazette de Neuilly serait bien aimable de nous renseigner sur ce point puisqu'elle a relaté les noms dans son journal.

Mardi soir, les cultivateurs de Nanterre étaient réunis pour se concerter sur la demande adressée aux intéressés par la chambre syndicale des cultivateurs d'Aubervilliers-la-Courneuve (Seine), à laquelle ont adhéré les communes de Noisy-le-Sec, Bobigny, Drancy, Bondy.

En résumé, le projet de vœu tendant à l'agrandissement des Halles centrales de Paris est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

UNION DES TRAVAILLEURS La Gazette de Neuilly, sous le titre « chez les Unionistes » veut bien nous rappeler dans son numéro de ce jour, qu'elle n'a pu avoir, que par la voie de la presse, communication de la réunion du 28 octobre de l'Union des Travailleurs.

CAISSE DES ÉCOLES La Gazette dans son compte-rendu de la Caisse des Ecoles, parle d'une lettre adressée par le Président à M. Hébert, et ajoute que le Conseil d'administration conclut à la validité de sa nomination.

M. Hébert, J'ai l'avantage de porter à votre connaissance que la Caisse des Ecoles se réunit demain jeudi à 8 heures 1/2 du soir.

Mercredi dernier, la 9^e chambre avait attiré une grande affluente de monde à l'audience.

On eut dit que le Maire prévoyait les observations saugrenues de la Gazette, en effet, on trouve sur les murs de Nanterre, l'avis suivant:

M. Hébert, Mais je vous ferai remarquer, qu'en ce qui concerne votre élection contestée, la majorité relative que vous avez fait valoir, ne figure pas aux statuts, et qu'au contraire l'art. 3 des statuts porte: l'élection des membres du comité se fait à la majorité des membres présents.

M. Nézot Laurent appelle l'attention sur le chemin de fer d'Arpaçon transportant aux Halles toutes sortes de produits alimentaires, des légumes et fruits. Ce chemin de fer arrive de 3 à 5 heures du matin au milieu des voitures de cultivateurs, et cause fréquemment des accidents.

M. Jacques Lebaudy brillait par son absence, mais après ce procès son collègue légionnaire Bouzin, journaliste des cléricaux, occupait sa place.

Le Maire a l'honneur de rappeler aux habitants que: Les séances du Conseil Municipal sont publiques Les comptes-rendus du Conseil sont publiés La publicité la plus grande est donnée aux actes administratifs

On nous croyons au contraire que la question reste pendante jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui seule est souveraine pour modifier les statuts.

Il faut remarquer que si l'heure d'arrivée avait lieu plus tôt, ces accidents ne se produiraient pas.

M. Nézot Laurent appelle l'attention sur le chemin de fer d'Arpaçon transportant aux Halles toutes sortes de produits alimentaires, des légumes et fruits. Ce chemin de fer arrive de 3 à 5 heures du matin au milieu des voitures de cultivateurs, et cause fréquemment des accidents.

M. Carriot Directeur de l'Enseignement primaire Tout le personnel enseignant tiendra à honneur d'exprimer à M. Carriot, ins-

Conclusion: Ces accidents et encombrements n'auraient pas lieu si les halles avaient un emplacement suffisant.

La mort du jeune et éloquent avocat à la Cour d'Appel, ami de M. Millerand, successeur de M. Lefoullon à la députation, cause ainsi dans la circonscription de Neuilly un vide qui ne fera pas plaisir à la Gazette.

Le Comité de la Crèche a envoyé à M. Bailly président du comité des fêtes

Imprimerie HUBY, 22, rue de Maurepas, à Rueil, et 36, rue St-Germain, Nanterre.

de la gare, et à Messieurs les Membres du Comité, la lettre suivante :

Messieurs, etc.
« Mlle Moulin, trésorier de la Crèche, a fait part aujourd'hui au Comité du versement que vous lui avez fait de la somme de 1237 fr. 50 produite par la tombola.

Le Comité a décidé dans sa séance du Jeudi 12 novembre de vous adresser une lettre collective pour vous remercier de votre précieux concours à cette œuvre si utile de la Crèche.

Nous vous prions, M. le Président de vouloir bien être notre interprète auprès de tous vos collaborateurs et d'agréer pour vous et les membres du comité, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire Président, A Hennep; Mme Ch. Laloué, Présidente; Mme G. Foix, Vice-Présidente; Mme Hennep, secrétaire; Mlle Cluot, Secrétaire-adjointe; Mlle Moulin, Trésorière; Mme Vasseur, Trésorière-adjointe; Mmes Tacheron, Moïse, Lesage, Brée, Gaspard, Beaudé, Mary, Demerlé.

SAPEURS-POMPIERS

Les pompiers sont allés, samedi dernier, à 9 heures du soir, présenter leurs meilleurs souhaits à M. Ernest Rotty, à l'occasion de sa fête.

M. Daumé, sous-lieutenant, au nom de la subdivision, lui a remis, en lui adressant quelques paroles de circonstance, un bouquet magnifique et comme souvenir une magnifique hache d'honneur.

M. Rotty, très touché de cette délicate attention a remercié M. Daumé des vœux qu'il venait de formuler et lui a donné l'assurance que le souvenir qui lui était offert serait pour lui le symbole du devoir et l'a prié de transmettre à toute la subdivision l'expression de toute sa gratitude et de ses sentiments les plus dévoués.
La subdivision s'est ensuite rendue, accompagnée de M. Rotty, au café Lemaître où jusqu'à 6 heures du matin on a sabbé le champagne au milieu des chansons et de la gaité générale.

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris que le décret nommant M. Rotty fils, lieutenant-commandant la subdivision, avait été signé par M. le Président de la République et avait été communiqué cette semaine aux intéressés.

Le banquet annuel, ainsi que le bal de la Sainte-Barbe, auront lieu, chez M. Tragin, le samedi 5 décembre.
Le banquet à 7 heures précises du soir et le bal à 11 heures.

Le prix du banquet est fixé à 6 fr. et les inscriptions sont reçues chez M. Marin, trésorier, 9, rue de Pongerville, jusqu'à l'avant-veille du jour du banquet.
Les dames sont instamment priées d'y assister.

DAMES FRANÇAISES

Nous sommes informés que l'assemblée générale de l'Association des Dames Françaises dont le siège est à Paris, aura lieu le 20 novembre, à 2 heures de l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne; sous la présidence de Mme Félix Faure et de M. Sully-Prudhomme.

Les personnes de Nanterre qui voudraient assister sont priées de demander des cartes à Mme Moïse, le dimanche 15 et le mercredi 18 novembre.

Le comité de Nanterre nous prie d'annoncer également que la prochaine conférence aura lieu au siège du comité, rue de la Mairie et sera faite le 20 novembre, à 8 h. 1/2, par le docteur Gorevicki, chirurgien militaire à Paris, directeur en chef du Journal, le médecin de réserve et de l'armée territoriale.

Le conférencier parlera des informations sanitaires à l'avant pendant le combat et du rôle des Dames Françaises à l'arrière dans les hôpitaux.

Fanfare Municipale

Le comité de la Fanfare Municipale organise ainsi que les années précédentes à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, un banquet suivi de bal qui réunira leur famille et toute personne désireuse d'y assister, le samedi 28 novembre, à 7 h. précises du soir, dans les salons de M. Tragin, 37, rue Saint-Germain.

Prix du banquet : 6 francs.
Les adhésions sont reçues : chez M. Lévêque, vice-président, 82, rue du Chemin-de-Fer, M. Renard, secrétaire, 13, rue de Saint-Germain, M. Tragin, 37, rue St-Germain, jusqu'au 22 Novembre inclus.

Nous sommes certains que, comme d'habitude, des merveilles de décoration seront faites et que l'orchestre se fera remarquer par sa valeur artistique.

Aussi nous engageons les amis de sainte Cécile et de Terpsychore à assister à cette fête.

LA NANTERRIENNE

Samedi dernier, à 9 heures du soir, un banquet réunissait les membres de cette société pour fêter l'arrivée et le départ au régiment de plusieurs sociétaires.

A 8 h. 1/4, la fanfare de la Nanterrienne suivie d'une délégation de la société est allée prendre le drapeau chez M. Bizot, président, puis retourna au local prendre le reste de la société et ensuite tout le monde s'est rendu au restaurant Maillet, route de Paris, où le banquet a eu lieu.

Au dessert, M. Bizot, prononça un discours chaleureux que l'abondance des matières ne nous permet pas malheureusement d'insérer.

Puis M. Lachaud, directeur de la Laborieuse de Rueil, invita, remercia gracieusement la Nanterrienne de son invitation et prononça aussi quelques paroles très bien senties.

Les chanteurs se sont ensuite fait entendre et ont remporté un succès de franche gaité.

Puis, pour ne pas oublier les absents, et les faire participer à la joie générale, une collecte produisant la somme de 21 fr. a été faite par M. Picq, pour être envoyée au gymnaste Fahy Jules, actuellement sous les drapeaux.

Enfin, à 2 heures du matin, après le salut au drapeau par la fanfare, les convives se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Bibliothèque populaire

Nous publierons la semaine prochaine le rapport présenté à l'Assemblée générale du 11 courant, ainsi que la composition du Conseil d'administration

Fête d'Automne 1896

Le Comité d'organisation de la Fête d'Automne à l'honneur de porter à la connaissance du public, que la tombola organisée au profit de la Crèche a produit la somme de :

Vente de 5500 billets à 0.25 1375.50
A déduire. Frais 10 0/0... 137.50
Reste..... 1237.50

qui ont été versés à Mlle Moulin, trésorière de la Crèche.

Le Comité remercie sincèrement les généreux donateurs qui ont contribué par leurs gracieuses oboles, au succès d'une œuvre aussi utile et aussi digne de l'intérêt public.

Il remercie également les sociétés qui ont bien voulu prêter leur concours pendant la durée de la fête.

Il adresse ses sincères remerciements à Messieurs Cauchois et Delaunay pour la grande part prise eux par dans l'organisation de la Tombola.

Le Comité :
Bailly, Président; Gillet, Secrétaire-Général; Bouy, Trésorier; Lanchantin, Commissaire-Général.

Saisie de viande — Reparation

Le Journal de Rueil publiait la semaine dernière sous la rubrique sensationnelle « saisie de viande » une nouvelle locale.

Le vétérinaire, inspecteur de la boucherie à Rueil, aux appointements communaux annuels de 400 francs avait saisi sur le marché de la dite localité, une certaine quantité de viande de cheval appartenant à la dame Marcot, tenante d'une boucherie hyppophagique à Nanterre.

La dite viande déclarée par cet inspecteur comme impropre à l'alimentation était estampillée par l'abattoir de Villejuif. La dame Marcot a protesté vivement contre cet acte arbitraire du vétérinaire, prétendant que sa viande était saine et accusant même le vétérinaire d'avoir voulu se venger.

Elle alla à Versailles chercher un inspecteur qui vint à Rueil et reconnut que la viande était saine et bonne à l'alimentation.

M. l'expert de la ville de Rueil se trouve par cela même sur la sellette.

Attendons nous dans cette affaire à quelque surprise, car la bouchère qui grâce à son énergie et à sa présence d'esprit a su éviter la prison n'a pas l'intention d'en rester là.

L'inculpé du vétérinaire en cette occasion, lui vaudrait paraît-il, de la part de sa victime une demande reconventionnelle devant le tribunal de Versailles.

La bouchère étant établie sur le territoire de Nanterre, nous suivons cette affaire avec intérêt.

Une Statue au Général Inuy

L'Union des Comités des anciens combattants de 1870-71 de France, d'Algérie, d'Alsace-Lorraine et des Colonies, autorisée par la famille du regretté général, ouvre une souscription publique, afin de lui élever, à Paris, une statue en bronze dont l'exécution sera confiée à M. Bartholdi, statuaire.

On souscrit chez M. le président et chez M. Jules Bourrion, trésorier, 53, avenue Bosquet.

Le Chirurgien-Dentiste

J. BERGOT
de la Faculté de Médecine de Paris
Professeur à l'Ecole Dentaire

a l'honneur d'informer le public et sa clientèle qu'il recevra régulièrement à

NANTERRRE
Tous les Jedis de 1 h. à 6 h.
82, Rue du Chemin-de-Fer
au 1^{er} étage
(en face la gare)

PRIX MODÉRÉS

LIQUIDATION

pour cause de
Fin de BAIL

des Grands Magasins du
PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, N° 4, N° 6, N° 8, PARIS

Sept Millions
de VÊTEMENTS pour Hommes
Jeunes Gens & Enfants

VENDS A TOUT PRIX
Ouverture de la Vente, le
Samedi 17 Octobre

DEMANDER le CATALOGUE
Rue du Pont-Neuf, N° 4 6, 8
PARIS

MÈRES, VEILLEZ !

Voici l'âge critique de vos jeunes enfants. La tige issue de votre tronc grandit et s'élonge. Veillez à ce que la séve ne se tarisse pas, veillez à ce que la tige flexible et douce ne fléchisse pas et ne se trouble pas. Faites que la Moelle soit vivace et débordante, et pour cela faites du sang riche et rutilant. Faites des globules et pour cela donnez du fer à ces globules et donnez leur le seul fer qui puisse leur convenir : **Le Fer Gaffard (Poudre de fer sucré soluble)**. Prix 2 fr. 50 avec brochure explicative. Dépôt à Paris : **Pharmacie centrale du nord**, rue Lafayette, 132 et toutes les pharmacies.

Une cause pour de nombreux résultats.

Il y a un demi-siècle que les Médecins ont mis l'huile de foie de morue au premier rang des agents curatifs dans toutes les déficiences du corps ayant pour origine l'appauvrissement du sang.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les affections provenant de cette source, qu'il nous suffise de citer la ptisie, l'indémie, le rachitisme, le lymphatisme et la scrofule. L'huile de foie de morue est le médicament souverain contre ces maladies, mais la question la plus importante pour un grand nombre de personnes, est de connaître la meilleure façon de la prendre. Nous recommandons à cet effet depuis vingt-cinq ans l'émulsion Scott, qui est la seule forme qui ait été recommandée par les médecins comme supérieure à toutes les autres préparations d'huile de foie de morue, par suite de sa parfaite manipulation et de la pureté des ingrédients qui la composent.

Dans l'émulsion Scott, l'huile, préservée contre toute altération, combinée avec les hypophosphites de chaux et de soude, devient agréable au goût et de digestion facile.
Prendre l'huile de foie de morue naturelle au lieu de l'émulsion Scott, c'est la même chose que de manger du beurre rance quand on peut avoir de la crème douce et fraîche.
Essayez-en et vous verrez !
En vente chez J. Delouche, pharmacien à St. Pl. Vendôme, Paris, et toutes pharmacies. — 5fr. 50 le flacon, 3 fr. le demi.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
Exiger le véritable nom

ETAT-CIVIL

Naissances. — Nicolas Haros, route de Paris, 13; Emilie Marsillon, place du Martray, 12; Marie Duvrier, avenue de Puteaux, 2; Paul Lantisse rue du Chemin-de-Fer, 59; Laurent Goulard, rue du Chemin-de-Fer, 6; Paul Bellamy, boulevard du Nord, 14; Pierre Ledru, avenue de la République, 75; Gauss Raymond, 77, rue du Chemin-de-Fer.

Décès. — Mme Yve Vaganay, 86 ans, rue St-Denis, 5; M. Verge, 97 ans, rue du Marché, 9; Mme Duchesne, 68 ans, rue Chanzy, 11; M. Vistieux, 19 ans, 20, rue St-Germain.

LIGUE PARIS-BANLIEUE
Trains de nuit — Trains ouvriers
Démarche auprès du ministre

Les délégués des communes de la Seine et de Seine-et-Oise, sont allés mercredi matin porter au ministre des travaux publics les doléances de la population de la banlieue relative aux trains de nuit et aux trains ouvriers.

Cette entrevue des délégués de la Ligue et du ministre était attendue impatientement par tous les intéressés. On se rappelle que mandat avait été donné au bureau de la Ligue, à son excellent et dévoué président M. Alexandre Lefèvre, sénateur de la Seine, de demander une audience à M. Turrel pour la remise, par les délégués eux-mêmes, de la lettre contenant les réclamations des communes.

Disons tout de suite que les délégués de la banlieue ont paru satisfaits de leur démarche.

Il est, en effet, trouvé en M. Turrel un ministre parfaitement disposé en leur faveur et sachant par avance tout le bien fondé des réclamations qui lui étaient présentées

Mais, car il y a un mais, le ministre, hélas ! ne peut rien par lui-même — ce sont ses propres expressions — il ne peut que porter à son tour devant les compagnies toutes puissantes les sollicitations des habitants de la banlieue. Et M. Turrel a fermement promis d'être en la circonstance un avocat chaleureux et convaincu.

M. Alexandre Lefèvre, au début de l'audience, a très sobrement et très nettement indiqué les questions soulevées par la Ligue.

Pour les trains de nuit, il n'est pas douteux, cela a été dit cent fois, qu'il y a une clientèle toute prête et largement suffisante pour couvrir les frais d'exploitation.

Pour les trains ouvriers, il est à peine croyable qu'on n'ait pas encore accordé l'assimilation réclamée si justement par les petits employés.

Quant à l'accession à tous les trains, c'est-à-dire la liberté pour les abonnés ouvriers à la semaine de monter dans le train qui leur convient, à raison d'un voyage pour l'aller et d'un voyage pour le retour, le refus des compagnies ne saurait s'appuyer sur aucune bonne raison.

On parle d'encombrement possible; c'est précisément avec l'arbitraire régime actuel que l'encombrement se produit aux heures fixes par les compagnies pour les trains ouvriers.

Mais laissons les intéressés exposer comme ils le font, simplement et brièvement, leurs plaintes en publiant en entier la lettre qu'ils ont remise hier, au ministre des travaux publics :

2 heures du matin, il leur est interdit d'aller en banlieue.

Les premiers, s'ils vont au théâtre, sont tenus de rentrer précipitamment; les seconds n'ont jamais les agréments de la campagne.

Paris proteste, la banlieue proteste.

Dans une pétition qui vous a été remise, Monsieur le Ministre, par des travailleurs parisiens — les compositeurs de journaux — nous lisons :

« Libres au plus tôt à 2 heures du matin, exténués par une tâche des plus pénibles, n'ayant plus aucun moyen de transport, les ouvriers typographes sont obligés de regagner à pied leur domicile, que leur modeste état de fortune les force généralement à choisir dans les quartiers les plus éloignés du centre.

« Ils auraient donc tout avantage à habiter la banlieue de Paris, où, au point de vue hygiénique, ils vivraient dans un milieu beaucoup plus sain que celui que leur offrent les grandes agglomérations des faubourgs.

Pour arriver à ce résultat, il suffirait d'obtenir des Compagnies de chemin de fer la création de trains de nuit qui partirait vers 3 heures du matin. »

Les ouvriers typographes ne sont pas les seuls qui aient intérêt à réclamer le train de nuit en banlieue. Sont également intéressés : les artistes, les machinistes, les chanteurs, les journalistes, les électriciens, les gérants, garçons de cafés et brasseries, etc., qui ne sont pas libres non plus avant 1 heure ou 2 heures du matin.

La nécessité de cette création est donc entièrement démontrée, et nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de lui accorder votre haute approbation.

Au surplus, ce qui milite encore en faveur des trains de nuit, c'est qu'ils donneront non seulement satisfaisant aux travailleurs, aux personnes dont il est parlé plus haut, mais aussi et surtout aux nombreux ouvriers et commerçants des communes suburbaines.

Voici de quelle façon :

Depuis longtemps nous réclamons, nous les représentants de la banlieue, un train de première heure se dirigeant sur Paris. Les Compagnies ont toujours objecté la difficulté de former un train matinal aux points terminus des lignes de banlieue.

Par le train de 3 heures du matin, venant de Paris, cette difficulté disparaît. Le parcours terminé, ce train n'a qu'à retourner sur Paris, prenant en route les travailleurs dont la journée commence à 6 heures et les marchands qui vont s'approvisionner aux Halles.

Donc, tout de suite, une double clientèle est assurée, celle de l'aller et celle du retour.

Mais nous sommes les délégués et les représentants élus, nous venons vous apporter les réclamations qui suivent :

Trains de Nuit — Trains du Matin

Paris et la banlieue se plaignent très vivement, depuis longtemps, des moyens de communication. La nuit, spécialement, il n'est point possible d'aller, par voie ferrée, de Paris à l'une quelconque des communes de la Seine et de Seine-et-Oise. Après minuit 45, c'est l'heure extrême de la plupart des lignes de banlieue, les portes sont fermées. Le service est suspendu jusqu'au lendemain matin.

Cette situation, Monsieur le Ministre, porte un préjudice considérable à Paris et aux nombreuses communes de la banlieue.

Les habitants des communes suburbaines ne peuvent, en liberté, rester tard à Paris pour leurs affaires ou pour leurs plaisirs. Pour les Parisiens, pour ceux dont le travail dure jusqu'à 1 heure ou

2 heures du matin, il leur est interdit d'aller en banlieue.

« Gros nigaud, va !
Puis se retournant vers Léonard et Lardeck :
— Et pourquoi ne le croiriez-vous pas ?... La chose est toute naturelle.

— Ah ! sacristi ! j'oubliais... En effet, je suis témoin à charge dans une affaire de femmes... oh ! rassurez-vous, qu'elle de voisines, voilà tout. Venez-vous avec moi, cela vous distraira !
Léonard et Lardeck étaient pensifs et comme consternés.

— Mais qu'avez-vous, espèces de marabouts ? interrogea Célestin en regardant ses deux abattus.
— Moi?... fit aussitôt Léonard en se levant et en retenant sa mine éveillée, je n'ai rien du tout, je me lève pour l'accompagner.
Soudainement, il avait changé d'idée, d'allure.

— Non, non, cela n'était pas possible, Célestin mentait, comme il mentait toujours avec les marchands d'esclaves; Octavie était bien sa fille, à lui, à lui tout seul, Léonard.

— D'ailleurs, pensa-t-il, je vais le sonder... je vais voir... je vais le confondre...
Et résolument, il dit à son ami :
— Ouï, je t'accompagnerai, Célestin.

— A la bonne heure. Et toi, Lardeck ?
(à suivre).

2 heures du matin, il leur est interdit d'aller en banlieue.

Les premiers, s'ils vont au théâtre, sont tenus de rentrer précipitamment; les seconds n'ont jamais les agréments de la campagne.

Paris proteste, la banlieue proteste.

Dans une pétition qui vous a été remise, Monsieur le Ministre, par des travailleurs parisiens — les compositeurs de journaux — nous lisons :

« Libres au plus tôt à 2 heures du matin, exténués par une tâche des plus pénibles, n'ayant plus aucun moyen de transport, les ouvriers typographes sont obligés de regagner à pied leur domicile, que leur modeste état de fortune les force généralement à choisir dans les quartiers les plus éloignés du centre.

« Ils auraient donc tout avantage à habiter la banlieue de Paris, où, au point de vue hygiénique, ils vivraient dans un milieu beaucoup plus sain que celui que leur offrent les grandes agglomérations des faubourgs.

Pour arriver à ce résultat, il suffirait d'obtenir des Compagnies de chemin de fer la création de trains de nuit qui partirait vers 3 heures du matin. »

Les ouvriers typographes ne sont pas les seuls qui aient intérêt à réclamer le train de nuit en banlieue. Sont également intéressés : les artistes, les machinistes, les chanteurs, les journalistes, les électriciens, les gérants, garçons de cafés et brasseries, etc., qui ne sont pas libres non plus avant 1 heure ou 2 heures du matin.

La nécessité de cette création est donc entièrement démontrée, et nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de lui accorder votre haute approbation.

Au surplus, ce qui milite encore en faveur des trains de nuit, c'est qu'ils donneront non seulement satisfaisant aux travailleurs, aux personnes dont il est parlé plus haut, mais aussi et surtout aux nombreux ouvriers et commerçants des communes suburbaines.

Voici de quelle façon :

Depuis longtemps nous réclamons, nous les représentants de la banlieue, un train de première heure se dirigeant sur Paris. Les Compagnies ont toujours objecté la difficulté de former un train matinal aux points terminus des lignes de banlieue.

Par le train de 3 heures du matin, venant de Paris, cette difficulté disparaît. Le parcours terminé, ce train n'a qu'à retourner sur Paris, prenant en route les travailleurs dont la journée commence à 6 heures et les marchands qui vont s'approvisionner aux Halles.

Donc, tout de suite, une double clientèle est assurée, celle de l'aller et celle du retour.

Mais nous sommes les délégués et les représentants élus, nous venons vous apporter les réclamations qui suivent :

Trains de Nuit — Trains du Matin

Paris et la banlieue se plaignent très vivement, depuis longtemps, des moyens de communication. La nuit, spécialement, il n'est point possible d'aller, par voie ferrée, de Paris à l'une quelconque des communes de la Seine et de Seine-et-Oise. Après minuit 45, c'est l'heure extrême de la plupart des lignes de banlieue, les portes sont fermées. Le service est suspendu jusqu'au lendemain matin.

Cette situation, Monsieur le Ministre, porte un préjudice considérable à Paris et aux nombreuses communes de la banlieue.

Les habitants des communes suburbaines ne peuvent, en liberté, rester tard à Paris pour leurs affaires ou pour leurs plaisirs. Pour les Parisiens, pour ceux dont le travail dure jusqu'à 1 heure ou

2 heures du matin, il leur est interdit d'aller en banlieue.

« Gros nigaud, va !
Puis se retournant vers Léonard et Lardeck :
— Et pourquoi ne le croiriez-vous pas ?... La chose est toute naturelle.

— Ah ! sacristi ! j'oubliais... En effet, je suis témoin à charge dans une affaire de femmes... oh ! rassurez-vous, qu'elle de voisines, voilà tout. Venez-vous avec moi, cela vous distraira !
Léonard et Lardeck étaient pensifs et comme consternés.

— Mais qu'avez-vous, espèces de marabouts ? interrogea Célestin en regardant ses deux abattus.
— Moi?... fit aussitôt Léonard en se levant et en retenant sa mine éveillée, je n'ai rien du tout, je me lève pour l'accompagner.
Soudainement, il avait changé d'idée, d'allure.

— Non, non, cela n'était pas possible, Célestin mentait, comme il mentait toujours avec les marchands d'esclaves; Octavie était bien sa fille, à lui, à lui tout seul, Léonard.

— D'ailleurs, pensa-t-il, je vais le sonder... je vais voir... je vais le confondre...
Et résolument, il dit à son ami :
— Ouï, je t'accompagnerai, Célestin.

— A la bonne heure. Et toi, Lardeck ?
(à suivre).

Elle ira sans cesse en augmentant, et, pendant l'Exposition de 1900, le train de 3 heures sera certainement le plus recherché.

Les Compagnies de chemins de fer sont ainsi assurées d'une recette très suffisante, couvrant largement leurs frais; et, pour le train matinal de banlieue dont l'urgence est établie, il n'y a plus lieu d'organiser un service spécial.

Permettez-nous, Monsieur le Ministre, d'indiquer les heures d'arrivée à Paris, des premiers trains de la banlieue. Vous verrez combien sont justes les plaintes de la population.

Versailles à Paris..... 6 h. 50
Saint-Germain à Paris... 6 h. 20
Argenteuil à Paris..... 6 h. 25
Marly à Paris..... 7 h. 35
Juisy à Paris..... 6 h. 19
Sceaux à Paris..... 5 h. 46
Fontainebleau à Paris... 6 h. 32
Sevan-Livry à Paris... 5 h. 57
Persan-Beaumont à Paris 7 h. 35

Trains ouvriers

Il est une autre question, Monsieur le Ministre, sur laquelle nous devons également appeler votre bienveillante attention.

Nous voulons parler des trains ouvriers.

Les quelques réformes sollicitées sont très intéressantes et il est facile de les accomplir.

Les ouvriers abonnés à la semaine sollicitent, en premier lieu, la liberté de monter dans le train qui leur convient (*trains omnibus*). Actuellement il ne sont admis que dans quelques trains, le matin et le soir. Il en résulte que l'intention de l'Etat et des Compagnies d'être bienveillants à l'égard des travailleurs se trouve annulée par cette condition. L'ouvrier, en effet, qui quitte l'atelier dans le courant de la journée ne peut rentrer chez lui qu'en payant place entière. Sa carte d'abonné à la semaine n'est pas valable par ce fait qu'il n'emprunte pas pour revenir le train du soir indiqué par la Compagnie. De même pour celui retenu le soir par son travail, sa carte ne peut lui servir parce que l'heure de retour fixée par la Compagnie est passée. Il est également tenu de prendre un billet place entière.

L'Équité veut, Monsieur le Ministre, que toute satisfaction sur ce point soit donnée aux travailleurs.

Pour les abus dont les Compagnies ont parlé, chaque fois que la question leur a été posée, nous n'y croyons pas, pour cette excellente raison que la carte d'ouvriers n'est délivrée qu'après enquête, et que, pour empêcher qu'on s'en serve plusieurs fois dans la même journée, les moyens ne font certainement pas défaut.

Elles sont appuyées aussi des pétitions revêtues de plusieurs milliers de signatures (signatures légalisées) et que nous vous remercions.

La Chambre des députés, les Conseils généraux et d'arrondissement, saisis à plusieurs reprises de ces questions, se sont prononcés nettement en leur faveur.

Constatons en votre équité, nous comptons, Monsieur le Ministre, que vous prendrez les mesures nécessaires pour que ces réformes soient accomplies très prochainement.

Les ouvriers demandent aussi :
1° L'arrêt facultatif aux gares intermédiaires ;
2° La correspondance avec les trains de ceinture au prix du tarif ouvrier ;
3° La création, pour les lignes de l'Ouest, Versailles, Saint-Germain et Vincennes d'un abonnement de 3^e classe.

Tout cela est fort juste, et nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien l'approuver.

Les petits employés. — La limite de parcours

Il est encore deux autres questions que nous devons, Monsieur le Ministre, porter devant vous. Elles sont également intéressantes et méritent d'être prise en considération.

1° L'admission des petits employés au bénéfice de la carte d'ouvrier ;
2° L'élévation du maximum de parcours.

Etendre aux petits employés le bénéfice de la mesure appliquée jusqu'ici aux ouvriers seulement, tel est le vœu unanime. On ne voit pas bien, Monsieur le Ministre, la différence qui existe entre un petit employé et un travailleur manuel. Tous deux gagnent peu; le premier quelquefois moins que le deuxième.

Tous les deux ont pleinement droit à la sollicitude de l'Etat et des Compagnies de chemins de fer.

Pour ce qui est du maximum de distance fixe par la loi de 1883 (15 kilom.), il est insuffisant. Nombreux sont les travailleurs qui résident au delà de cette distance, et qui sont ainsi privés des avantages de l'abonnement ouvrier à la semaine. Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de faire porter le maximum à 25 kilomètres, et au moins jusqu'à l'extrémité des réseaux de banlieue.

Telles sont, Monsieur le Ministre,